



VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—
SÉANCE DU 02 AVRIL 2024

VILLE DE
HOUILLES

DCM 24/041

TECHNIQUES – Signature de l'avenant n°1 de la convention de mise à disposition d'une parcelle aménagée à usage pédagogique sise 54/56 boulevard Jean Jaurès à Houilles entre la Commune et l'Association « Symbiose »

—
République française

**Département
des Yvelines**

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 02 avril 2024 à 19h06, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 27 mars 2024).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. DE CAMARET Gilles, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M. LECLERC Grégory, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^{me} DUFOUR Florence par M. SEKKAI Hadji
- M^{me} GOUAR Saara par M. BORDES Joël
- M. SIMONIN Sébastien par M^{me} SIMONIN Elsa
- M^{me} PRIVAT Christine par M. BERTRAND Romain
- M. CADIOU Patrick par M. LECLERC Grégory
- M. BOIVIN Claude par M^{me} BELALA Monika

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. FONTANA Alexandre, à 19h14 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} OROSCO Claire, à 19h19 (a pris part à tous les votes)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

/

ABSENCE :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle
- M^{me} MICHEL Fleur
- M^{me} COLLET Jennifer



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 AVRIL 2024

VILLE DE
HOUILLES

DCM 24/041
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Objet : Signature de l'avenant n°1 de la convention de mise à disposition d'une parcelle aménagée à vocation pédagogique sise 54/56 boulevard Jean Jaurès à Houilles entre la Commune et l'Association « Symbiose »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles L. 471-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°11/390 du 17 novembre 2011 relative à l'approbation du projet d'aménagement des jardins familiaux,

Vu la convention de mise à disposition d'une parcelle aménagée à vocation pédagogique sise 54/56 boulevard Jean Jaurès à Houilles entre la Commune et l'Association Symbiose signée le 15 juin 2020,

Vu la déclaration n°W783007306 du 14 juin 2018 émise par les services de la Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye portant création de l'Association Symbiose,

Considérant que dans le cadre de sa politique sociale et environnementale, la Ville de Houilles a créé au 54/6 boulevard Jean Jaurès à Houilles, 22 parcelles individuelles de jardins familiaux de 120 à 130m² chacune ainsi qu'une parcelle de 128m² réservée aux écoles et aux centres de loisirs de la Commune,

Considérant que la Ville de Houilles a pris la décision, d'une part, de pérenniser l'espace des Jardins Familiaux et d'autre part, de lancer un projet d'ouverture au public de cet espace en 2025 et de connexion au futur square Molière,

Considérant que la Commune reste propriétaire des sols,

Considérant l'intérêt de favoriser le développement des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels mais également de protéger le patrimoine végétal et la biodiversité en milieu urbain,

Considérant que l'Association « Symbiose » a été créée afin de gérer et animer les jardins familiaux,

Considérant qu'il convient de conclure un avenant avec l'association Symbiose, afin de prolonger jusqu'au 31 décembre 2024 la durée de mise à disposition gracieuse de la parcelle, afin de permettre la préparation du projet d'ouverture au public,

Accusé de réception en préfecture
078-2178031 13-20240410-DCM24-041-AJ
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS. Messieurs GOUT et BERTRAND n'ont pas pris part au vote étant donné qu'ils sont membres de l'association concernée.

Article 1^{er} : **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 de la convention de mise à disposition d'une parcelle aménagée à vocation pédagogique sise 54/56 boulevard Jean Jaurès à Houilles avec l'association « Symbiose », jusqu'au 31 décembre 2024, renouvelable par reconduction expresse et écrite trois (3) mois avant l'expiration.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec Madame BOISSEAU BEN SEGHIR, Présidente de l'association « Symbiose ».

Article 3 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 10 avril 2024

Publication effectuée le : 10 avril 2024

Exécutoire ce jour : 10 avril 2024

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,

Julien CHAMBON

Accusé de réception en préfecture
078-2178031 13-20240410-DCM24-041-AI
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'État et de publication et/ou notification.